

Agenda

Les 18 et 19 septembre

52^e congrès de l'Association française de sciences économiques

Lieu : Paris.

Renseignements : AFSE,
tél. 01 55 42 50 22,
fax 01 55 42 50 25,
e-mail : afse@wanadoo.fr,
site internet : www.afse.asso.fr.

Les 18 et 19 septembre

« La formation au défi de la complexité »

Grand Atelier MCX « Formation et complexité », organisé dans le cadre du programme européen « Modélisation de la complexité ».

Lieu : Lille.

Renseignements : I. Logez,
Laboratoire Trigone,
tél. 03 20 43 32 70, e-mail :
isabelle.logez@univ-lille1.fr,
site internet : [http://
cueep.univ-lille1.fr/mcx](http://cueep.univ-lille1.fr/mcx).

Du 26 au 28 novembre

« Regards croisés sur l'orientation professionnelle : entre éducation au choix et prescriptions territorialisées »

9^e Université de la formation, de l'éducation et de l'orientation organisée par la Maison de la promotion sociale d'Artigues-près-Bordeaux.

Lieu : d'Artigues-près-Bordeaux.

Renseignements : Maison de la promotion sociale,
tél. 05 56 77 33 33,
fax 05 56 40 89 96, e-mail : [contact@
maisondelapromotionsociale.org](mailto:contact@maisondelapromotionsociale.org),
site internet : [www.maisonde la
promotionsociale.org](http://www.maisonde la promotionsociale.org).

L'insertion des jeunes au fil des générations

Au printemps 2001, le Céreq interrogeait plus de 55 000 jeunes de la génération sortie du système éducatif en 1998. Au printemps 2002, il publiait Quand l'école est finie..., un ouvrage qui dresse un portrait statistique de leurs premiers pas dans la vie active. Au printemps 2003, alors que l'abondant matériau issu de cette enquête fait encore l'objet de diverses exploitations, 21 000 jeunes de cette Génération 98 sont de nouveau contactés.

Dans le cadre de son enquête « Génération 98 », le Céreq vient d'entamer une nouvelle interrogation des jeunes qui ont quitté les bancs de l'école ou de l'université en 1998. Au terme de cette opération, ce sont cinq années de vie professionnelle de cette génération qui auront été engrangées et pourront être comparées au parcours de la Génération 92. Cette nouvelle interrogation permet aussi de prolonger la précédente qui a été réalisée au terme des trois premières années de vie active de la Génération 98. Elle sera marquée par deux préoccupations majeures.

La première concerne les jeunes qui mettent le plus de temps à se stabiliser en emploi. Ainsi, certains passent par des formes particulières d'emploi (contrats aidés, formation...), d'autres, généralement issus de l'enseignement supérieur court, reprennent des études à temps plein. Pour ces jeunes, la phase d'insertion professionnelle se prolonge souvent au-delà de trois ans et reste fortement soumise aux aléas de la conjoncture. Par ailleurs, on sait que les premières années de vie active constituent une période de forte mobilité professionnelle. L'objectif est donc également de mieux connaître les évolutions de ces jeunes, qu'ils restent dans la même entreprise ou qu'ils passent d'un employeur à l'autre. Parviennent-ils à rattraper un « déclassement » lorsqu'ils n'ont pas obtenu un premier emploi en rapport avec leur niveau de diplôme ?

En lien avec ces deux préoccupations, le questionnaire confectionné pour cette interrogation comporte quelques nouveautés par rapport au précédent, qui sont autant de « gros plans » sur des populations plus ou moins ciblées :

- Les jeunes salariés chez le même employeur depuis plus d'un an seront interrogés sur « l'attachement » à leur emploi ou à leur employeur et sur leurs relations avec leur environnement professionnel.
- Aux jeunes chômeurs ou inactifs, seront soumises des questions sur leurs investissements et relations sociales hors travail ainsi que sur d'éventuelles « ruptures familiales ou sociales ».
- Le questionnaire permettra de tracer un bilan de l'évolution professionnelle des jeunes occupant un emploi au bout de trois et cinq ans de vie active.
- Enfin, les jeunes en emploi au moment de l'enquête seront interrogés sur le « métier » qu'ils ont acquis ou dans lequel ils progressent.

Pendant que cette interrogation se déroule sur le terrain, avec son lot de défis techniques, se prépare déjà en coulisse une nouvelle interrogation en 2005... ainsi que l'enquête « Génération 2001 » qui portera sur les jeunes entrés sur le marché du travail en 2001, dans une conjoncture nettement moins favorable. Comme pour « Génération 98 », le Céreq propose d'ores et déjà aux partenaires intéressés de cofinancer des extensions, régionales ou nationales, sur des champs particuliers.

- Les résultats des enquêtes « Génération 92 » et « Génération 98 » sont accessibles sur le site www.cereq.fr. L'ouvrage *Quand l'école est finie...* est disponible auprès de la librairie du Céreq, tél. 04 91 13 28 89.
- Contact : Alberto Lopez (Céreq), tél. 04 91 13 28 58, e-mail : lopez@cereq.fr.

Ils publient ailleurs

« Les femmes salariées et la formation continue »

Christine Fournier (Céreq) et Claudine Brocard (Service des Droits des Femmes et de l'Égalité).

Actualité de la formation permanente, n° 183, Centre Inffo, mars-avril 2003.

En décembre 1999, Claudine Brocard (Service des Droits des femmes et de l'Égalité) et Christine Fournier (Céreq) présentaient devant le Conseil supérieur de l'égalité professionnelle le rapport d'un groupe de travail, constitué trois ans auparavant à sa demande, sur l'accès des femmes salariées à la formation continue et ses effets sur leurs carrières (rapport paru à *La Documentation française* en 2002).

La contribution qu'elles apportent au numéro 183 de la revue *Actualité de la formation permanente*, rappelle tout d'abord les points saillants de ce rapport. Cinq facteurs à l'origine des inégalités d'accès à la formation sont identifiés : la catégorie socioprofessionnelle, le type de contrat de travail, le temps de travail, la taille de l'en-

treprise et le secteur d'activité économique. Aux caractéristiques des emplois exercés viennent se combiner les contraintes familiales qui pèsent sur les femmes et réduisent leur probabilité d'accéder à la formation.

Les résultats de l'enquête « Formation continue 2000 », coréalisée par le Céreq et l'Insee, confirment ces conclusions et permettent de les préciser. Certes, les femmes salariées accèdent autant que leurs homologues masculins à la formation, mais cette apparente égalité masque de fortes disparités au sein de la population féminine, liées notamment au niveau de qualification. Ainsi une ouvrière accède quatre fois moins à la formation qu'une femme cadre. Qui plus est, toute femme, quelle que soit sa catégorie socio-

professionnelle, voit chuter sa probabilité de se former dès lors qu'elle est mère de jeunes enfants, particulièrement les moins qualifiées.

Suivre une formation nécessite souvent pour les femmes des réorganisations de la vie personnelle que toutes n'ont pas les moyens de mettre en œuvre. Les moins qualifiées subissent, plus que les autres, les contraintes d'un calendrier professionnel resté indifférent à la féminisation massive de la population active. Pour Claudine Brocard et Christine Fournier, les préconisations formulées en 1999 devant le Conseil supérieur de l'égalité professionnelle restent d'actualité : il est nécessaire de développer des mesures permettant de mieux articuler vie professionnelle et vie privée.

Actualité

Marc Lecoutre, chargé d'études au centre associé au Céreq pour la région Auvergne, vient de soutenir, avec succès, une thèse pour l'obtention du doctorat en Sociologie. Ce travail réalisé dans le cadre de l'UFR de Sciences humaines et sociales de l'université Paris 5, sous la direction d'Alain Degenne, directeur de recherches au LASMAS-CNRS, s'intitule « Capital social, école et entreprises sur le marché du travail. Les dynamiques relationnelles des organisations éducatives dans l'accès à l'emploi ».

Comment trouve-t-on son premier emploi en sortant de formation ? Quel rôle joue l'école dans une perspective d'analyse réticulaire du marché du travail ? Dans le champ de la sociologie économique, Marc Lecoutre applique la perspective de « l'encastrement social » selon Granovetter (1985) à l'étude des processus concrets d'accès

à l'emploi des jeunes en début de carrière professionnelle. De récents travaux nord-américains affirment l'importance du capital social dans les mobilités professionnelles individuelles. Dans le domaine des formations professionnelles, les enseignants peuvent nouer des liens avec le personnel des entreprises intervenant au plan pédagogique dans leur dispositif de formation ou accueillant des élèves en stage. Marc Lecoutre montre que, dans ce cas, un capital social collectif apparaît à la jonction école-entreprise, facilitant le passage des élèves de l'école vers l'emploi. Trois types d'acteurs constituent le système d'action organisé appuyé sur le dispositif de formation et produisant le capital social : les élèves développent des liens porteurs d'embauche ; les employeurs cherchent des candidats ; enfin, le responsable du dispositif de formation,

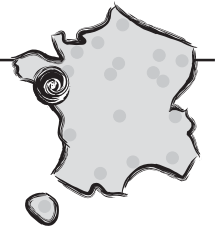
adoptant une convention « professionnelle » congruente avec celle du milieu de travail visé, place ses élèves et occupe une niche sociale organisant la coopération entre les différents acteurs et préservant de la concurrence. Marc Lecoutre analyse cette fonction, qu'il qualifie « d'articulateur formation-emploi », à trois niveaux : individuel, structurel et organisationnel. Pour ce faire, il a mobilisé des données empiriques d'une enquête menée auprès d'employeurs, de l'enquête « Emploi » de l'Insee et d'enquêtes longitudinales du Céreq. Il a par ailleurs réalisé une étude de terrain dans le secteur culturel sur cinq formations de troisième cycle en administration et gestion.

■ **Contact :** Marc Lecoutre (Céreq, centre régional associé de Clermont-Ferrand), tél. 04 73 98 24 22, e-mail : marc.lecoutre@esc-clermont.fr.

Centre régional associé



Pays-de-la-Loire



Le centre associé de Nantes a été créé, en 1991, autour d'une équipe de sociologues du travail et de la formation. Rattaché depuis 1994 au laboratoire « Droit et changement social » (UMR CNRS 6028) de l'université de Nantes, il s'est progressivement rapproché des juristes de droit social de cette équipe. Sa restructuration, en 2002, a été l'occasion de formaliser une collaboration plus étroite entre sociologues et juristes autour d'un projet scientifique prenant en compte les deux dimensions disciplinaires, en collaboration avec le Centre nantais de sociologie (CENS). L'équipe regroupe actuellement des chercheurs, des enseignants-chercheurs, des chargés d'études et des doctorants des deux disciplines, autour d'un programme qui a pour objectif de nourrir une réflexion sur la sociologie du droit du travail et de la formation professionnelle.

Les travaux du centre associé s'organisent autour de deux axes thématiques. Le premier combine une approche sociologique classique de l'insertion professionnelle avec une analyse juridique de l'évolution des certifications. Dans le cadre de cet axe, le devenir des apprentis et des lycéens (en particulier ceux des options « théâtre ») est étudié selon une perspective longitudinale, étayée par de nombreux travaux qualitatifs sur le terrain. D'autres études permettent de mieux comprendre comment, et sous quelles conditions, les normes juridiques contribuent à organiser les pratiques sociales. Trois études en particulier sont menées suivant cette problématique. La première interroge la valeur juridique des bi-certifications qui tendent à remettre en cause la permanence des diplômes ; la seconde étudie la cohérence des certifications et des emplois dans les secteurs de l'animation et du spectacle ; la troisième porte sur l'analyse sociologique et juridique des bilans de compétences et des bilans de compétences approfondis. Une attention particulière sera portée, dans les mois à venir, aux nouvelles procédures de validation des acquis qui sont susceptibles de modifier la nature juridique des diplômes ainsi que leur usage social.

Le second axe de travail du centre associé est plus spécifiquement centré sur l'emploi, dans sa dimension statutaire et son effet professionnalisant. Il prolonge une recherche juridi-

que et sociologique sur la subordination dans le travail – à paraître dans les cahiers *Travail et Emploi* de la DARES – et d'autres travaux concernant la profession médicale, les emplois familiaux, les professions sociales ou les intermittents du spectacle. La place normative des politiques publiques s'y trouve interrogée de façon privilégiée, que ce soit à travers des recherches juridiques, par exemple sur l'activation des dépenses de chômage, ou plus sociologiques, par la question de l'impact des politiques de santé sur la professionnalisation des médecins. Ces différentes études permettent d'analyser les situations de transition professionnelle dans leur triple dimension : juridique, administrative et sociologique.

Le centre de Nantes travaille par ailleurs avec le Céreq et son réseau de centres associés sur des chantiers spécifiques. Il réalise par exemple une étude sur l'hôtellerie-restauration pilotée par le centre associé de Dijon et met en place un projet de recherche sur la formation en médecine en collaboration avec le centre associé Rouen. Il participe également à plusieurs groupes de travail régionaux sur la relation entre formation et emploi, en collaboration avec le Carif-Oref (Centre d'animation et de ressources pour l'information sur la formation continue-Observatoire régional sur l'emploi et la formation) des Pays-de-la-Loire.

Rattachement



Le centre associé au Céreq pour la région Pays-de-la-Loire est intégré au laboratoire « Droit et changement social » de l'université de Nantes. Cette équipe a pour objectif de comprendre le rôle du phénomène juridique dans les transformations de la société contemporaine, en intégrant une dimension infradisciplinaire – droit social, droit pénal, droit des contrats... – et pluridisciplinaire – droit, histoire et sociologie. Le programme scientifique est divisé en trois axes. Le premier, dans le cadre duquel œuvre plus spécifiquement le centre régional associé au Céreq, porte sur « Le travail ». Le deuxième axe est consacré aux questions des « Risques, solidarités et responsabilités » et le dernier à la « Justice pénale » dans ses dimensions tant juridictionnelles que pénitentiaires. Le laboratoire réalise également des analyses professionnelles, sur les avocats ou les juges, qui peuvent susciter des collaborations avec le centre associé.

Contact



Centre associé au Céreq de Nantes.

- MSH Ange-Guépin, 21, bd Gaston -Doumergue, BP 76235, 44262 Nantes cedex 2
- Tél. 02 40 20 65 35, fax 02 40 20 65 36.
- ac.hardy-dubernet@humana.univ-nantes.fr, valerie.gosseume@humana.univ-nantes.fr, ludivine.epiard@humana.univ-nantes.fr, epiard@humana.univ-nantes.fr, claire.lemetre@humana.univ-nantes.fr.

Colloque

Le Centre d'étude et de recherche sur les professions et les qualifications algérien (CERPEQ) organisait, les 23 et 24 mars derniers, un colloque international sur « La formation et l'enseignement professionnels à l'ère de l'économie de marché ».

Cette rencontre constituait une opportunité pour le centre de densifier ses échanges avec ses partenaires nationaux et internationaux. Elle était animée par des experts du CERPEQ, du Céreq, de la *Gesellschaft für technische Zusammenarbeit* (GTZ), de la Délégation académique à la formation continue de Grenoble, du Centre d'études supérieures industrielles et par des gestionnaires des ressources humaines d'entreprises publiques et privées algériennes.

La problématique centrale a porté sur les articulations possibles entre les acteurs de la formation et les entreprises dans la construction de l'of-

fre de formation. Ce colloque, qui s'adressait essentiellement aux opérateurs économiques et aux responsables de formation publics et privés, poursuivait trois objectifs :

- sensibiliser les opérateurs économiques à la dimension « formation » et favoriser leur plus grande implication dans le système national de formation ;
- identifier des pistes de développement organisationnel de la formation, en vue de leur expérimentation, dans le cadre d'un partenariat avec les entreprises ;
- amener les opérateurs de la formation à s'ouvrir davantage aux réalités socioéconomiques et à coopérer plus étroitement avec les acteurs économiques.

Un développement durable de l'économie algérienne n'est en effet concevable que si une véritable politique de développement qualitatif de la main-d'œuvre disponible sur le marché du

travail est mise en œuvre dans les plus brefs délais. Selon le ministre algérien de la Formation professionnelle, « 60 % des échecs observés en matière d'investissements productifs dans notre pays sont dus à la faiblesse du niveau de formation de nos ressources humaines ».

À l'occasion cette rencontre, Jean-Louis Kirsch (Céreq) a présenté un exposé intitulé : « La formation, que peut-on en attendre, que peut-on lui demander ? ». Cette intervention s'inscrivait dans le cadre plus général du programme de coopération établi par le Céreq et le CERPEQ en juin 2002.

■ **Contacts :** Mourad Chamekh (CERPEQ), e-mail : chamekh-cerpeqdz@hotmail.com ; Djohar Abellache (CERPEQ), e-mail : abellache-cerpeqdz@hotmail.com ; Jean-Louis Kirsch (Céreq), e-mail : jlkirsch@cereq.fr, tél. 04 91 13 28 28.

Aides-éducateurs

À l'approche de l'échéance des premiers contrats, que sont devenues les fonctions ? où en sont les jeunes ?

Jean-Paul Cadet,
Laurence Diederichs-Diop,
Dominique Fournié,
Christophe Guitton,
Samira Mahlaoui

NUMÉRO 170 - MARS 2002

documents
évaluation

le Céreq publie

Malgré sa fin progressive annoncée à la veille de la rentrée 2002, le dispositif « Nouveaux services, Emplois jeunes » au sein de l'Éducation nationale ne reste pas moins d'actualité. D'une part parce que 20 000 des 60 000 postes d'aides-éducateurs créés dans le cadre de ce programme sont toujours pourvus à ce jour. Ensuite parce que les dispositifs évoqués pour s'y substituer – assistants d'éducation, contrats d'insertion dans la vie sociale (CIVIS)... – devraient placer l'institution dans une position proche de celle qu'elle connaît aujourd'hui à travers le programme Emplois jeunes.

Ce document permet de faire le point sur les trois grandes questions posées par la présence des aides-éducateurs au sein des établissements scolaires : sont-ils parvenus à « professionnaliser » leurs fonctions dans les écoles, les collèges et les lycées, en leur donnant sens et contenu ? À quelles conditions ont-ils réussi leur intégration auprès des personnels en place, notamment auprès des enseignants ? Quels sont les effets de leur passage par le dispositif sur la préparation de leur devenir professionnel ? Quels enseignements peut-on tirer des jeunes qui sont sortis prématurément du dispositif ?

Déjà abordées dans un précédent ouvrage, *Aide-éducateur : quel avenir pour la fonction, quel devenir pour les jeunes ?* (Documents n°151, Céreq, septembre 2000), ces questions sont de nouveau étudiées et approfondies, à l'aune de la deuxième phase d'une étude reposant sur le croisement original de deux démarches longitudinales – l'une quantitative, l'autre qualitative.

■ Ce document de 212 pages est disponible à la librairie du Céreq ou par correspondance auprès de Marie-Christine Antonucci, Céreq, 10, place de la Joliette, BP 21321, 13567 Marseille cedex 2, tél. 04 91 13 28 89, fax 04 91 13 28 80, e-mail : antonucci@cereq.fr. Paiement à la commande (22 € + 4 € de frais de port).